

APRÈS ART. 3

N° 50

## ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

---

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 50

présenté par

Mme Valentin, M. Bourgeaux et Mme Corneloup

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.